

# Les modèles européens des politiques sociales<sup>1</sup>

**Roger BERTAUX**

Département de recherche, IFRAS, Nancy

Il serait prétentieux de vouloir faire un commentaire savant et synthétique des différents articles de cet ouvrage. En revanche, il est possible de présenter un point de vue personnel qui tentera de s'articuler autant que possible sur les textes précédents. C'est à partir de cette base que cet essai cherchera à proposer à la réflexion différents modèles des politiques sociales à l'œuvre dans le champ géopolitique européen.

Il faut indiquer d'emblée les limites d'une telle réflexion. Elles tiennent à deux ordres de raison. La première est liée sans doute au caractère prématuré, dans l'état actuel des échanges entre pays européens sur les questions sociales, de toute synthèse qui se prétendrait définitive ; tout au plus peut-on proposer quelques réflexions, espérant que l'accumulation des analyses permettra un jour de parvenir à une synthèse plus assurée. La deuxième raison tient à la dispersion des interventions des conférenciers du colloque ; le thème imposé, « valeurs de référence et modèles institutionnels des politiques sociales en Europe », avait l'avantage certain de laisser une marge de manœuvre à chaque intervenant, tant au niveau de l'ampleur du champ qu'il voulait embrasser qu'en ce qui concerne les modes d'analyses qu'il souhaitait y appliquer ; cet avantage a permis la richesse des interventions ; mais, si l'on s'en tient, comme c'est le cas présent, à cet unique matériel, il présente aujourd'hui l'inconvénient de rendre malaisées les comparaisons entre pays dès lors que les mêmes champs n'ont pas été abordés par tous ou qu'ils l'ont été à partir de points de vue différents. Par exemple la référence marxiste à la société capitaliste clivée en deux classes antagonistes était sous-jacente à quelques analyses, alors même qu'elle était implicitement refusée dans d'autres. De même, l'idée de politiques sociales a pu se trouver développée soit dans l'ensemble de ses aspects, soit dans quelques-uns seulement ; ainsi les systèmes nationaux de sécurité sociale ont été inégalement abordés : dans certains exposés ils étaient centraux, dans d'autres ils étaient secondaires, et laissaient plutôt place à une présentation de l'aide sociale ou de l'action sociale. Sans doute y avait-il là d'ailleurs de bonnes raisons, l'insistance subjective sur tel ou tel aspect renvoyant probablement à des dispositifs nationaux objectivement différents.

Le thème qui peut rétrospectivement apparaître comme ayant le plus joué un rôle fédérateur, thème induit par les consignes initiales des organisateurs du colloque, a été celui de la constitution historique des dispositifs nationaux de protection sociale à travers le jeu complexe des acteurs sociaux<sup>2</sup>: États nationaux, églises, groupes ethniques et linguistiques, mouvements associatifs d'obédiences diverses, donc des groupes sociaux dans leurs jeux

---

<sup>1</sup> Cet article, tiré d'un chapitre de l'ouvrage collectif *Politiques et pratiques sociales en Europe, valeurs et modèles institutionnels* (dirigé par Marc Ehrhard, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992), est une invitation à se référer à cet ouvrage collectif pour une connaissance des politiques sociales anciennes et actuelles de nombreux pays européens (France, Pologne, Italie, Allemagne, Danemark, Espagne, Angleterre, Belgique, Suisse). Ce livre, traduit en anglais sous le titre *Social Policies and practices in Europe* par Patricia Bertaux, et édité également par les PUN en 1992, fait suite au colloque tenu à Strasbourg les 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 1991, colloque européen organisé par le Réseau Eurososial, présidé par Marc Ehrhard.

<sup>2</sup> Ce jeu complexe d'acteurs sociaux en compétition a été mis en lumière dans de nombreux pays européens : opposition église/état, absence marquée de consensus politico-social en France ; oppositions des langues, religions, cultures ethniques en Suisse, en Belgique ; clientélisme politique, individualisme de groupe, conflits partisans, opposition nord/sud en Italie ; antagonismes internationaux en Pologne...

multiples d'oppositions, d'alliances, de compromis. Sur cette thématique, chaque conférencier a présenté une image spécifique des dispositifs sociaux de son pays d'appartenance et un mode d'explication qui tendait à justifier cette spécificité. Il n'est pas étonnant que du coup, à trop insister sur les particularités, il devienne difficile d'effectuer des comparaisons et de formuler des synthèses.

De même les modes de structuration contemporaine des dispositifs de la protection sociale ont particulièrement inspiré les conférenciers : des modèles centralisés aux modèles décentralisés avec la gamme des solutions intermédiaires attribuant des rôles distincts à diverses instances publiques régionales, départementales, communales ou à des organisations privées, religieuses ou humanitaires. On voit d'ailleurs la liaison logique entre ces deux thèmes : les jeux du pouvoir entre les groupes concurrents déterminent des dispositifs organisationnels différents. Ces éléments relèvent d'une analyse socio-politique, amorcée notamment au colloque par l'intervention initiale de M. Belorgey, proposant une série de critères d'analyse et de comparaison des différents systèmes nationaux européens ainsi qu'un début de typologie.

Je laisserai de côté ce dernier aspect. Mon propos s'orientera plutôt sur la comparaison des orientations respectives des politiques sociales à l'égard des citoyens. Je tenterai plutôt, pour ma part, de répondre à cette question : dans les pays de l'Europe contemporaine, quels modèles de rapports entre citoyens sont mis en œuvre à travers les politiques sociales ?

Je distinguerai sommairement trois modèles : un modèle de proximité sociale entre citoyens, un modèle de distance sociale, un modèle de rapports contractuels ; chacun de ces modèles pouvant s'exprimer dans un registre spécifique : religieux, humanitaire, économique ou politique.

### **Proximité et distance dès les origines**

On peut d'abord rappeler, sans s'y attarder, que les politiques sociales des différents pays européens s'enracinent dans un héritage commun dominé par l'église chrétienne et par la figure de la charité au pauvre. Plusieurs auteurs<sup>3</sup> ont pu montrer les différentes facettes de cette figure : la facette généreuse qui identifiait le pauvre au Christ souffrant et du coup en faisait un personnage vertueux, digne de charité, et la facette soupçonneuse qui réservait cette représentation positive à la petite minorité des pauvres « honteux » et méritants et assimilait les grandes troupes de gueux et de mendiants à des professionnels du mensonge, de la paresse et du crime. Les dispositifs sociaux correspondant à ces attitudes à l'égard des pauvres ont d'abord consisté en des structures d'accueil : hébergement, alimentation et soins, mises en place et dirigées par des groupes religieux ; puis, lorsque l'ère du soupçon s'est affirmée, en lien avec le développement des misères des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et avec l'émergence d'une économie marchande en Europe Occidentale, les corps civils des sociétés (rois, princes et municipalités) se sont peu à peu appropriés une part de la gestion des œuvres de charité, le plus souvent dans le triple souci d'une gestion rationnelle de la pauvreté et de la mendicité, du maintien de l'ordre social (notamment dans des dispositifs d'enfermement), et de la mise au travail des pauvres valides.

Ces éléments appartenant à un passé lointain sont connus. S'ils nous intéressent ici, c'est dans la mesure où l'on peut y lire les premières formes de démarcation entre les dispositifs sociaux mis en place : les uns sont dominés par l'attitude de proximité avec le pauvre, auquel

---

<sup>3</sup> On se contentera de citer, parmi bien d'autres, Bronislaw Geremek : *La potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987. Cet ouvrage, semble-t-il inédit en Pologne et intitulé initialement *Litosc i szubienica, dzieje niedzy i lilosierdzia w europie*, 1978, a été également publié en italien sous le titre *La pieta e la forza, storia delle miseria e della carita in Europa*, 1986.

on s'identifie en raison des vertus particulières dont il est censé être le porteur, et qui bénéficie des effets positifs de la correspondance entre les logiques complémentaires d'éloge de la pauvreté et d'éloge de la charité<sup>4</sup>. Les autres sont dominés par l'attitude de discrimination à l'égard des pauvres, vertueux ou criminels, et par le sentiment de distance sociale à l'égard du plus grand nombre, qui du coup ne mérite plus que le sévère encadrement religieux ou civil. Pour ce qui concerne ces temps anciens, la proximité induit la charité religieuse et l'amour du prochain<sup>5</sup>, la distance induit l'encadrement par les autorités publiques, souvent secondées d'ailleurs par les autorités religieuses ; la proximité s'exprime dans un registre religieux ordonné au salut du peuple de Dieu, la distance s'exprime dans un registre politique de maintien de l'ordre social.

### **Libéralisme et État-Providence**

L'ère de l'industrialisation de l'Europe inaugure les politiques sociales au sens moderne de ce terme. Aussi bien, les conférenciers du colloque se sont-ils tous référés principalement à cette époque fondatrice pour présenter l'histoire de la gestion du social dans leurs pays respectifs. Il n'empêche que les héritages sont plus lointains, comme nous venons de l'indiquer, même si les apparentements avec le XIX<sup>e</sup> siècle sont plus évidents, en ce sens que les politiques modernes d'assurance sociale et de protection sociale se fondent dans un contexte récent de modernité et d'industrialisation.

Les deux logiques précédemment abordées, celle de la proximité et celle de la distance, s'y côtoient, mais dans des registres d'expression renouvelées, registres économique et politique<sup>6</sup>. La proximité se lit plutôt dans les modèles sociaux-démocrates de l'État-Providence, alors que la distance se découvre le plus souvent dans les modèles libéraux de l'assurance.

Ce dernier cas de figure est généralement apparu avant le précédent. Il est très lié au développement de l'industrialisation capitaliste sous le mode concurrentiel et à la doctrine économique libérale. Les concepts de marché, de libre concurrence, d'individus rationnels sont alors dominants. Chaque individu a le statut social que ses performances individuelles lui permettent d'obtenir ; la pauvreté, qui est perçue comme une question individuelle et non sociale, ne peut trouver de solution que dans la transformation des attitudes et des comportements individuels notamment en matière de travail et en matière de consommation<sup>7</sup>. La distance objective et subjective entre riches et pauvres est à son maximum : les classes laborieuses sont perçues comme des classes dangereuses par les groupes sociaux supérieurs. Dès lors, s'il est hors de question de mettre en place des politiques de redistribution des revenus, qui seraient en contradiction avec les impératifs du respect de la libre concurrence et du laissez-

---

<sup>4</sup> Ces termes sont empruntés à B. Geremek, op. cit. L'éloge de la pauvreté consiste en la vénération du pauvre en raison de qualités qu'il présente, ou est censé représenter : abnégation et renoncement aux richesses, humilité de l'esprit, pureté du cœur. L'éloge de la charité s'appuie sur deux éléments complémentaires : la mise en pratique de la vertu d'amour du prochain, vertu théologique par excellence, et l'obtention du salut personnel grâce à l'efficacité particulière des prières d'intercession du pauvre à l'intention de son bienfaiteur (la « communion des saints »).

<sup>5</sup> Dans le cas polonais présenté au colloque de Strasbourg par MM. Pilch et Pytka, la proximité à l'égard du pauvre qui s'exprime au XIX<sup>e</sup> siècle sous des traits religieux a une origine spécifique et intéressante à noter : la résistance nationale à l'occupant. Le sentiment national s'exprime sous une forme religieuse qui permet d'englober dans un seul ensemble cohérent et solidaire les différentes couches de la société polonaise. La religion était le ciment de l'unité nationale et de la résistance, comme elle a tendu à l'être à nouveau en cette fin de XX<sup>e</sup> face au régime communiste.

<sup>6</sup> Le registre économique se situe sur le terrain de la division du travail et de la distribution de l'emploi et des revenus. Le registre politique se situe sur le terrain de la construction et du maintien d'un ordre social déterminé.

<sup>7</sup> Th. R. Malthus a exposé avec systématisme ces conceptions, dans une triple argumentation, économique, démographique et morale, dans son ouvrage *Essai sur le principe de population*, publié en Angleterre en 1798.

faire étatique, il est néanmoins capital d'instituer des dispositifs d'encadrement moral visant à civiliser les classes laborieuses.

Presque tous les pays occidentaux sont passés à un moment ou à un autre de leur histoire proche par ce modèle. Celui-ci a pu prendre des visages divers : visages religieux avec l'Opus Dei en Espagne<sup>8</sup> qui visait à la régénération morale et à la rechristianisation ; visage paternaliste avec les politiques patronales françaises ou belges d'encadrement et de relèvement des classes laborieuses, dans les politiques d'habitat social, cités ouvrières, habitations à bon marché par exemple ; visage humanitaire et moralisateur avec les actions des sociétés philanthropiques dans plusieurs pays différents<sup>9</sup> ; visage politique enfin dans cette volonté partout sous-jacente de contrer l'utopie socialiste<sup>10</sup> et d'y substituer une vision complémentaire et familialiste de la société. La constante de ces modalités diversifiées est l'action de transformation des habitus<sup>11</sup> des individus des classes populaires dans le sens de leur adaptation aux normes de la société industrielle et capitaliste, dominée par les propriétaires des entreprises et les maîtres du travail ouvrier.

Dans la logique de ce type de société, la prévention des grands risques de l'existence (maladie, chômage, vieillesse) ne peut se réaliser qu'à partir de la contribution de chaque individu et à travers un niveau de rétribution directement proportionné au niveau de sa contribution. C'est le système de l'assurance privée rétributive, non redistributive, généralement associée à l'absence d'obligation légale et à une organisation non étatique. La Suisse d'aujourd'hui, telle que présentée par M. Fragnière, correspond en grande partie à ce modèle<sup>12</sup>, même si de manière mineure elle fonctionne à partir du modèle social-démocrate. De même, mais dans des modalités et un contexte spécifiques, et probablement en raison de traditions différentes marquées par l'influence de l'organisation familiale et par une culture religieuse de solidarité, l'Italie, présentée par M. Marcon, comporte en particulier dans le sud des formes peu développées d'organisation administrative d'aide sociale, abandonnant l'exercice de la solidarité aux groupes primaires et à la créativité individuelle.

Le modèle social-démocrate se caractérise au contraire par l'instauration de ce qu'il est convenu d'appeler « l'État-Providence ». La sensibilité générale à l'égard des populations en difficultés sociales est celle de la proximité, de l'identification, très souvent de la condamnation politique des inégalités sociales et de l'injustice sociale. L'idée de solidarité est centrale dans les conceptions des politiques sociales ; cette solidarité n'est pas limitée à la famille comme dans le modèle précédent, où le concept de « subsidiarité »<sup>13</sup> constitue le principe premier de

---

<sup>8</sup> Cf. conférence de M. Sarasa, conférencier espagnol au colloque de Strasbourg.

<sup>9</sup> L'œuvre des mariages, ou l'œuvre des servantes, décrites par M<sup>me</sup> Wery, intervenante belge au colloque de Strasbourg, et dont on trouve des équivalents dans d'autres pays européens (Société St François Régis en France, spécialisée dans la lutte contre le concubinage).

<sup>10</sup> M<sup>me</sup> Wery a particulièrement insisté sur cet aspect lors du colloque.

<sup>11</sup> Ce terme est emprunté à Pierre Bourdieu, sociologue français contemporain, professeur au Collège de France. Pour dire simplement et succinctement, l'habitus désigne les dispositions individuelles qui font que le sujet pense, sent, agit d'une façon déterminée, le plus souvent acquise par l'intériorisation des normes sociales de son groupe d'appartenance et de la société dont il fait partie.

<sup>12</sup> Si le « premier pilier » de la protection sociale, prévoyance vieillesse et survivants, connaît une forme importante de redistribution, il ne garantit qu'un minimum vital assez bas. Les deux autres « piliers », prévoyance professionnelle et prévoyance personnelle, sont quant à eux organisés sous le mode libéral, et fournissent l'essentiel des rétributions sociales. De même l'assurance maladie est individuelle et la cotisation doit être proportionnelle au risque encouru.

<sup>13</sup> La subsidiarité consiste à exiger d'abord de l'individu sa propre prise en charge, puis s'il en est incapable, de sa famille, enfin et en dernier ressort de mécanismes sociaux d'assistance, eux-mêmes hiérarchisés dans leur ordre d'intervention.

l'entraide ; elle est au contraire étendue à l'ensemble des groupes sociaux à travers des politiques de redistribution des revenus, horizontale<sup>14</sup> et/ou verticale : les bien-portants doivent contribuer pour les malades, les célibataires pour les familles avec enfants, les riches pour les pauvres, les classes supérieures pour les inférieures. Les grands risques de l'existence des individus sont ainsi assurés par des mécanismes liés au niveau des capacités de contribution et non pas aux performances individuelles ni aux risques encourus par chacun. L'idée de justice sociale commande l'aide aux plus défavorisés ainsi que la lutte contre toutes les formes d'inégalité, inégalités de ressources, mais aussi inégalités d'accès aux biens culturels et l'intégration de ceux que la société, dans un mouvement naturel qui doit être combattu, rejette à ses marges.

On retrouve ici, mais dans un registre plus souvent humanitaire ou politique que dans un registre religieux, la vieille attitude moyenâgeuse de proximité généreuse avec le pauvre. Cette sensibilité s'exprime aujourd'hui à la fois à l'intérieur des frontières nationales à l'égard des populations en difficultés sociales, mais également, à l'extérieur des entités nationales, à l'égard des populations pauvres des pays du Tiers Monde et des ex-« pays de l'Est ». Elle est à l'origine du développement sans précédent des grandes associations humanitaires internationales, fondées pour quelques-unes sur le principe religieux d' « amour de Dieu par l'amour du prochain » et pour les plus nombreuses sur le principe des Lumières d' « Amour de l'Humanité »<sup>15</sup>, de la Vertu, du Bien et de la Justice.

À côté de cette version humanitaire de l'État-Providence on trouve sa version économique. Les dispositifs sociaux sont les mêmes, mais les justifications idéologiques sont différentes : la redistribution des revenus s'opère non pas tellement pour satisfaire à l'idéal de la justice sociale, mais pour maintenir les grands équilibres macro-économiques, tels qu'ils ont été définis par Keynes, notamment entre la production et la consommation, déterminants principaux du niveau de l'emploi. Les attendus humanistes de la protection sociale trouvent ici leur légitimation économique : redistribuer les revenus, c'est mieux faire fonctionner l'économie.

Le modèle communiste de gestion du social pourrait être décrit comme une forme aberrante de l'État-Providence, aboutissant à la répression d'État comme mode principal de gouvernement. L'État en effet s'occupe théoriquement de tout, puisqu'il dirige la société dans toutes ses dimensions au nom du prolétariat, mais en réalité il ne s'occupe pas des problèmes sociaux, puisque ceux-ci sont censés n'être que les résidus, bientôt liquidés, de la société capitaliste. Le plein emploi, fleuron du régime communiste, cache en réalité le chômage derrière le portail<sup>16</sup> autrement dit des formes massives de sous-emploi qui sont la cause réelle de la faible productivité des entreprises et des bas salaires. Les modalités d'aide ou d'action sociale ne peuvent se réaliser que de manière marginale ou clandestine, à partir d'initiatives issues de la société civile, et en tout cas hors du contrôle de l'État, pour qui les marginaux ne sont que des hooligans méritant seulement des traitements de répression et de rééducation. C'est ainsi que, fondé en principe sur la proximité avec le peuple, l'État communiste est amené par sa propre logique à mettre en œuvre des attitudes de distance débouchant sur la normalisation et la répression.

---

<sup>14</sup> Le Danemark, présenté par M. Friis au colloque de Strasbourg, et sans doute exemplaire des politiques scandinaves d'État-Providence, semble n'opérer qu'une redistribution horizontale. Au demeurant, dans les pays qui appliquent une redistribution verticale il faudrait s'interroger peut-être davantage sur les effets réels de celle-ci, fortement mis en doute par certains spécialistes.

<sup>15</sup> Ces expressions sont empruntées à MM. Pilch et Pytka (cf. note 5).

<sup>16</sup> Terme employé par M. Jozsef Peter, conférencier hongrois au colloque de Strasbourg.

## L'échange contractuel

Le dernier modèle qui peut être identifié est celui de l'échange contractuel. Il pourrait caractériser des politiques sociales récentes dans des pays tels que l'Angleterre<sup>17</sup>, l'Allemagne ou la France. Il semble que sa définition refuse tout autant la conception libérale, individualiste et non solidaire, que la conception de l'État-Providence, accusé de pratiques bureaucratiques peu efficaces engendrant une culture de dépendance, au profit d'un dépassement de ces deux entités dans une synthèse qui se situerait autour de l'idée d'échange et de contrat. Pour reprendre les catégories utilisées plus haut, il y a à la fois proximité et distance : au nom de la proximité, une aide doit être fournie à ceux qui en ont besoin, et au nom de la distance, personne ne doit être totalement à la charge de la communauté, chacun doit fournir un effort personnel. Autrement dit, l'aide aux personnes en difficulté et plus largement les rapports entre citoyens d'un même pays sont dominés par l'idée d'échange : la société ou la communauté apporte une aide à condition qu'il y ait une implication, ou un effort, de la part de celui qui sollicite l'aide.

On aurait tort, à notre avis, de voir dans ce schéma un simple retour aux idées libérales ; celui-ci est possible, beaucoup d'indices l'annoncent mais il ne me semble pas certain. En réalité on se trouve ici plutôt en présence de la conception contemporaine du développement, élaborée et appliquée d'abord dans les programmes d'aide aux pays du Tiers Monde, puis transférée à l'aide à l'intérieur des pays industrialisés. Elle tient en ce principe : l'aide est nécessaire, mais elle est totalement inefficace si elle reste extérieure aux pays ou aux individus qui la sollicitent, ou si elle ne s'appuie pas sur la mobilisation des acteurs sociaux concernés. Dès lors, la première tâche est de mobiliser ces acteurs autour de leur auto-développement. Mobilisation d'un côté, aide de l'autre, constituent les deux termes de l'échange contractuel.

Cette entreprise a une tonalité généreuse en ce sens que le plus souvent les individus et les groupes sont perçus de manière positive, leurs ressources sont valorisées et mobilisées dans une sorte de pédagogie de la réussite qui cherche à les entraîner vers une intégration sociale meilleure et une réalisation personnelle. Cette conception positive n'exclut pas des représentations réalistes : les individus sont également vus comme mettant en œuvre des stratégies ordonnées à la satisfaction de leurs désirs ; mais cette perception ne comporte pas de condamnation morale ; au contraire, la capacité à mettre en œuvre des stratégies est valorisée comme caractéristique d'une qualité d'acteur social autonome, elle fait partie des attributs légitimes de la « nature humaine », qu'il conviendra d'utiliser comme ressort de la mobilisation.

Exprimée dans des termes différents, mais aboutissant à des conceptions similaires, on trouve cette formulation de la socio-pédagogie selon laquelle l'idéal humain proposé à l'éducation de l'individu doit être fondé sur le triple pilier de la valorisation/réalisation de soi, de la reconnaissance d'autrui, et de la prise en compte de la société comme entité dans laquelle il faut s'intégrer<sup>18</sup>.

La politique française du Revenu Minimum d'Insertion nous semble caractéristique de ce modèle d'échange contractuel. Bien qu'il existe en France des polémiques sur le statut du contrat

---

<sup>17</sup> Il a été qualifié de « post-moderne » ou d'« État-Providence » par M<sup>me</sup> Berry, conférencière représentant l'Angleterre au colloque de Strasbourg. Dans les propos qui suivent, je n'engage pas ses propres analyses sur ce point. En effet elle semble plutôt attribuer les changements récents de la politique sociale anglaise à un retour en force du libéralisme économique. Si ces tendances sont incontestables dans les milieux dirigeants, elles ne sont pas forcément représentatives, à mon avis, des évolutions à long terme dans ce pays. Elle-même a donné des exemples de tendances opposées chez les travailleurs sociaux, cherchant à promouvoir les capacités d'auto-prise en charge des populations en difficultés par elles-mêmes.

<sup>18</sup> Définition de la « socio-pédagogie » donnée par M. Engelhardt, conférencier allemand au colloque de Strasbourg.

d'insertion, il reste que le Parlement, dans un contexte de compromis entre sensibilités politiques différentes, a voté un texte qui conçoit l'allocation d'un revenu minimum en contrepartie<sup>19</sup> d'un effort d'insertion, qui, s'il n'est pas exigible en droit, demeure néanmoins fortement stimulé.

Qu'on nous permette ici de faire remarquer que précisément ce texte est en réalité appliqué par les travailleurs sociaux dans les logiques différentes auxquelles ils se réfèrent. Les uns, sensibles au modèle de distance, exigent la contrepartie et contrôlent avec une certaine sévérité la réalité de l'effort d'insertion ; à l'inverse d'autres, sensibles à la logique de proximité, attribuent le revenu et se désintéressent de l'exigence d'insertion comme fondement de l'attribution du revenu ; les troisièmes enfin, sensibles à la logique de l'échange contractuel, travaillent à la mobilisation des ressources individuelles. Nos propres observations tendraient à montrer que si les premiers sont très minoritaires et les seconds plus nombreux, les troisièmes tendent à devenir majoritaires.

En conclusion rapide, on appliquera ce dernier type de raisonnement aux pays européens ; les modèles que nous avons tenté de dégager ne se rencontrent pas sous une forme chimiquement pure dans l'un ou l'autre de ces pays ; partout il y a des mélanges, des dosages, des compromis. Le jeu des acteurs sociaux, sur lequel les conférenciers du colloque ont insisté, permet de comprendre la spécificité de chaque pays, à la fois dans les étapes par lesquelles il est passé et dans le type de configuration à laquelle il est arrivé. Beaucoup sont d'ailleurs passés par beaucoup des modèles que nous avons distingués. Il n'est pas impossible, mais ceci n'est qu'une hypothèse qui est loin d'être certaine, que le modèle de l'échange contractuel soit celui qui permettra l'établissement des compromis nécessaires à l'instauration d'une politique sociale harmonisée en Europe. D'abord ce modèle a précisément l'avantage d'être lui-même le fruit d'une sorte de compromis entre la sensibilité de proximité et la sensibilité de distance. Ensuite, l'effondrement des régimes communistes à l'Est rend plus crédible, non pas l'hypothèse classiquement opposée du libéralisme économique, mais des formes de compromis entre des nécessités jusqu'ici présentées comme contradictoires : le capital et le travail, l'intervention de l'État, la solidarité de la communauté et la mobilisation individuelle. Les sciences sociales ont mis à jour les jeux complexes et entrecroisés de ces multiples déterminations, et on peut espérer que le temps est désormais passé des oppositions stériles maintenues par les grands affrontements idéologiques. L'histoire n'est certes pas finie, pas plus que les idéologies ; mais une étape sans doute se termine. Il y a place désormais pour de nouveaux conflits sociaux et culturels, qui ne sont pas forcément liés directement aux conflits anciens. En ce sens, l'Europe est à inventer.

---

<sup>19</sup> Le débat franco-français se situe sur cette question de la contrepartie, terme auquel certains préfèrent celui de parallèle. Dans le flou du texte législatif, deux points sont certains (et éventuellement contradictoires) : la contrepartie peut être théoriquement exigée, par contre elle est pratiquement peu probable. Cf. E. Alfandari, *L'action et l'aide sociales*, Paris, Dalloz, 1989.